SAMEDI 21 MARS 1891 — Nº 12 — TRENTE-UNIÈME ANNÉE

LE CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux valaisans

Paraissant le Samedi.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Suisse : Un an fr. 6.— Six mois fr. 3. 50 Trois mois fr. 2. 50. Etranger : (Union postale fr. 9.)

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION On est prié de s'adresser au Bureau du *Confédéré*, à Sion. On peut s'abonner à tous les bureaux de poste Tous les envois doivent être affranchis.

ANNONCES Cantonales 15 c., Suisses 20 c., Etrangères 25 c. la ligne ou son espace. Réclames 50 cent. la ligne ou son espace.

Pour les Annonces et Réclames s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité *Haasenstein et Vogler* à Sion, Lausanne, Genève, etc.

Votation du 15 Mars 1891

concernant la

Loi fédérale sur les Pensions de retraite

La loi sur les pensions de retraite a été rejetée à une immense majorité. Y a-t-il lieu pour les employés fédéraux et leurs amis de s'en affliger outre mesure ? Nous ne le pensons pas. Pas plus à l'avenir que par le passé les employés qui ont fidèlement rempli leurs devoirs pendant de longues années ne seront brutalement mis à la porte et jetés sur le pavé lorsqu'ils seront atteints de maladie ou frappés d'incapacité de travail. On leur continuera leur traitement tout en faisant faire leur service par un suppléant, qu'il faudra rétribuer aussi, cela s'entend. Voilà tout, et c'est ainsi que les choses se passent actuellement.

La loi eût régularisé leur position ; elle eût permis de mettre à la retraite, sans inhumanité et presque sans augmentation de frais, de vieux serviteurs qui ne peuvent plus remplir convenablement leurs fonctions. C'était tout avantage pour la bonne marche des services publics Ainsi l'avaient jugé les chambres fédérales ; mais le peuple est souverain et, quand il a prononcé son verdict, il a toujours raison.

Le système des remplaçants provisoires continuera donc à se pratiquer et les employés malades ou infirmes toucheront leur traitement entier au lieu d'une retraite moitié moindre.

Traitera-t-on ce système d'abusif ? Il s'impose tellement qu'il est pratiqué même par notre gouvernement. Y a-t-il un vieux chancelier, un huissier caduc, des gendarmes usés qui ne peuvent plus fonctionner, on ne les chasse pas les mains vides, mais on les maintient dans leur emploi, sauf à faire faire leur besogne par d'autres ; quelquefois même on les met à la retraite avec une petite solde.

Et pourtant il n'y a point en Valais d'employés retraités. Un projet de pension de retraite pour les gendarmes, présenté dans le temps, échoua devant le Grand Conseil, quelque modeste qu'il fût.

Il résulte de ce qui précède que le résultat de la votation de dimanche dernier a moins d'importance qu'on ne semble lui en attribuer.

Ce n'est pas non plus l'échec d'un parti comme on veut le faire accroire. La loi a été votée dans les Chambres par tous les partis et c'est pour cela qu'on y est allé de confiance sans craindre le référendum. Lorsque celui-ci surgit inopinément, personne ne se fit plus illusion sur le sort qui attendait la loi. Il est bien rare, en effet, qu'un décret visant ou paraissant viser la bourse des contribuables dans l'intérêt d'un individu ou d'une catégorie d'individus ne sombre pas dans le scrutin populaire. On l'a bien vu déjà, qu'il s'agit de l'augmentation de traitement en faveur du ministre suisse à Washington ou de la création d'un secrétaire du Département de Justice et Police. Le petit peuple, qui économise sou par sou, est chiche d'instinct ; il ne comprend pas certaines nécessités; il rejettera des dépenses mêmes qui sont dans son intérêt. Peut-on lui en faire un reproche ? Pas le moins du monde. C'est dans la nature des choses. Naturelle aussi est cette disposition à la jalousie, à l'égoïsme, qui refuse à autrui tout ce qu'on ne peut avoir pour soi et qui fait souvent mentir notre belle devise : Un pour tous, tous pour un. *(A suivre)*

La votation du 15 mars.

Nous extrayons du *National suisse* les passages suivants concernant cette votation.

Partout on prévoyait que la loi fédérale autorisant le Conseil fédéral à allouer une indemnité à ses fonctionnaires et employés devenus invalides, serait rejetée. L'événement n'a que trop bien confirmé ces prévisions. Tous les cantons, sauf Bâle-Ville et Genève, ont repoussé la loi ; la majorité des non est écrasante. La participation des votants n'est pas celle des grands jours, cependant elle équivaut à la moyenne. Ceux qui comptaient sur un rejet éclatant doivent être satisfaits ; leurs vœux sont exaucés, peut-être au delà de leur attente. Bref, le 15 mars doit être rangé au nombre des journées où le courant négatif s'est produit de la façon la plus accentuée.

Nous n'interprétons pas cette démonstration du corps électoral comme un désaveu infligé aux autorités fédérales. La preuve, c'est que la plupart, la grande majorité des journaux hostiles à la loi ont eu soin de distinguer, dans leurs polémiques, le principe de l'indemnité d'avec le système sur lequel reposait cette indemnité. On en a beaucoup voulu à celui-ci, presque pas à celui-là.

Le départemeut fédéral de l'intérieur n'avait pas eu la main heureuse en rédigeant le projet de loi. Il a trop obéi à cette préoccupa-

---

FEUILLETON DU « CONFÉDÉRÉ » 11

Souvenirs d'un Grec.

— Vous êtes bien généreux ! fis-je.

— C'est notre habitude, mon brave ; nous ne dépouillons jamais entièrement nos captifs. Cela nous porterait malheur.

— Et si Capitan Vassili ne veut pas payer de rançon ?

— Dans ce cas, nous lui enverrons la tête de sa fille. »

Irène resta impassible.

« Et pourquoi ce meurtre inutile ? demandai-je.

— Nous ne tuons jamais sans nécessité. C'est pour notre défense que nous le faisons et pour notre sécurité. Nous mutilons les traitres, il est vrai, mais ce n'est pas par esprit de vengeance, mais pour prévenir que d'autres n'imitent pas ce funeste exemple. Si ce n'est pas notre bande, ce sera une autre bande qui le fera pour nous ; tous les brigands ont un intérêt commun qui les lie. Le captif dont on ne paye pas la rançon doit être sacrifié, afin qu'on sache que jamais un captif n'est sorti sain et sauf de nos mains sans rançon. Capitan Vassili a un intérêt même à ne pas nous faire poursuivre, et à laisser libres les communications entre lui et nous ; car il pourrait, autrement, sacrifier sa fille. Quand même tout serait perdu pour nous, il faut, avant que nous soyons pris ou tués, il faut que notre prisonnier soit égorgé. C'est le seul moyen pour nous de ne pas gâter le métier, et de ne pas devenir la ri ée des autres brigands. »

Je frissonnais et j'étais émerveillé de l'impassibilité et de la fermeté d'Irène. Arrivés avec peine sur le haut de la colline, Mitro décida que nous y *ferions limeri*, c'est-à-dire que nous y passerions la journée. Je n'y voyais pas la moindre trace d'eau, et je pensais aux nouvelles souffrance qu'Irène allait endurer. Nous avions apporte avec nous des restants de notre souper de la veille et un peu de lait dans les gourdes ; mais le lait était déjà caillé.

« C'est ici me dit Mitro, que devait avoir lieu le conseil ; mais le vieux n'est pas arrivé.

— Quel est votre chef ? quel est le vieux ?

— Tu crois, jeune homme, que je vais te répondre. Veux-tu être des nôtres ? Il est vrai qu'il te faudrait alors abandonner cette belle fille.

— Qu'entends-tu ? demandai-je.

— Ignores-tu que les clepthes doivent rester à distance de la femme comme de l'ennemi le plus cruel, comme de la lèpre ? Touche à une femme, et le jour même un bon coup de fusil aura fait ton affaire. Il n'y a rien qui attire les balles plus que la femme. Dieu nous en garde (et Mitro fit le signe de la croix) ! Ecoute continua-t-il : lorsque tu deviendras clephte, aie le soin de te tenir à distance de la femme, d'avoir toujours une épaule d'agneau ou de mouton pour régler tes affaires, un bon yatagan et un bon fusil, et tu ne craindras rien.

— Et les gendarmes ? fis-je.

Mitro répondit par un signe qui me fit monter le sang à la tête.

J'allais châtier l'insolent, lorsque le bruit d'une fusillade mit l'alerte parmi nous.

L'emplacement que nous avions choisi pour passer la journée formait une terrasse avec rebord ; c'est derrière cette aspérité de roc, qui ressemblait à un contrefort, que les brigands nous enjoignirent de nous cacher et se cachèrent eux-mêmes.

« La fusillade continuait.

« C'est le vieux qu'on attaque ! Par la Vierge ! s'écria Mitro.

— Courons à son secours ! dit Koutzocheri.

— Es-tu fou ? observa Dimitro ; aller attaquer

tion, tenter un essai, sauf à y revenir après quelques années d'expérience. Bien que ce soit la quasi unanimité des député qui ait adopté le projet dont le peuple n'a pas voulu, de grosses hésitations s'étaient produites au cours des débats parlementaires. Quelques représentants du peuple n'étaient pas sûrs que l'on eut pris la bonne voie. Quoi qu'il en soit, le projet est condamné, et l'on ne songera pas à le copier et à le présenter de nouveau aux électeurs.

Du reste, cette loi est victime des circonstances politiques. Est-on bien certain que la campagne de referendum eût abouti si les ultramontains, tout à coup soi-disant irrités par l'élection de M. Frey au Conseil fédéral, n'avaient pas à leur tour battu énergiquement le tambour appelant aux signatures ? Les fameux compagnons de Märstetten, en Thurgovie, ne voudraient pas le jurer. Sans le renfort venu à point, leur initiative tombait à plat. Tels cantons ayant donné d'assez grosses majorités de non, par exemple Neuchâtel et Vaud, n'avaient pas signé les listes de referendum. La demande de votation n'a donc abouti que grâce à des événements imprévus qui ont heurté l'esquif, d'ailleurs assez mal lesté et équilibré, comme l'aurait fait un coup de vent inattendu.

Cependant, un jour ou l'autre — dans quelques années peut-être, on essaiera à nouveau de résoudre dans une loi la question de l'invalidité des fonctionnaires et des employés. Une augmentation générale des traitements ne supprimera jamais cette invalidité ni les circonstances besoigneuses de la vieillesse. Mais l'on se décidera alors, vraisemblablement, à saisir le taureau par les cornes, à donner à la pension de retraite non pas ce caractère de faveur qui gâtait la loi rejetée, mais un caractère de droit. Il faut le dire, le système écarté péchait en outre par ceci, qu'il n'était pas très bien agencé par rapport aux gros et aux petits traitements ; on aurait dû avoir plus d'égards pour ces derniers, moins pour les premiers.

Et puis, n'eût-on pas aussi bien fait d'appeler la coopération financière des intéressés, c'est-à-dire dés fonctionnaires et des employés à la formation d'une caisse chargée de servir l'indemnité ? Nous le croyons, et beaucoup avec nous.

C'est une expérience bonne à retenir. Au cours de cette campagne, nous avons vu s'étaler les plus absurdes commentaires sur la loi. Avec le temps, il n'en restera pas grand'chose Ce qui subsistera, c'est l'enseignement que voici, qu'il est préférable de construire un projet sur des principes rationnels que de procéder par à-coups et par à peu près. Mais il est fâcheux que les circonstances reculent ces solutions on ne sait jusqu'à quelle époque. En attendant, que de petit employés fédéraux connaîtront les misères matérielles de la vieillesse !

—o—

RÉSULTATS DES CANTONS

	Oui	Non
Zurich	17,901	47,346
Berne	11,678	53,352
Lucerne	4,466	20,500
Uri	360	3,000
Schwytz	584	5,620
Unterwald	248	3,791
Glaris	1,652	4,018
Zoug	598	2,777
Fribourg	1,945	18,019
Soleure	2,393	8,584
Bâle-Ville	4,101	1,822
Bâle-Campagne	1,461	6,306
Schaffhouse	1,696	5,391
Appenzell Rh.-Ex.	1,979	8,386
Appenzell Rh.-Int.	143	2,727
Saint-Gall	6,432	33,005
Grisons	2,398	13,364
Argovie	4,782	29,583
Thurgovie	1,460	16,945
Tessin	4,853	9,855
Vaud	8,612	26,076
Valais	2,240	17,183
Neuchâtel	2,901	9,099
Genève	6,410	2,460
Total	91,408	349,255

Canton du Valais.

La *Gazette du Valais* parlant de la souscription en faveur du *Confédéré* que nous avons annoncée dans notre dernier numéro, en laisse naturellement percer quelque dépit. Le journal des aristocrates gouvernementaux croit se moquer finement de M. G. Droz en rappelant qu'il fut maréchal-ferrant avant de partir pour l'Amérique. Or c'est justement là ce qui fait son mérite à nos yeux, car nous n'avons qu'une médiocre admiration pour ces gens qui naissent un tromblon sur la tête, gantés de frais et une badine à la main ; qui n'ont eu, comme on dit, que la peine de venir au monde pour jouir. Du reste, ce n'est pas non plus dans ces conditions que le rédacteur de la *Gazette* a vu le jour pour la première fois et nous ne l'en estimons pas moins pour cela.

M. Droz G. est donc parti du Valais simple maréchal-ferrant et sans fortune. Par son activité et son intelligence il s'est créé dans la République Argentine une jolie position qui lui a permis d'établir sa famille solidement et de revenir dans son pays jouir, d'une manière indépendante, du fruit de son travail. Contrairement à ce que dit la *Gazette*, il n'est donc pas de ceux qui ont beaucoup emporté et rien rapporté. C'est l'inverse qui est vrai. Tel est aussi le cas de la plupart de nos compatriotes qui sont revenus d'Amérique. Ils sont partis avec la besace à peu près vide et ils l'ont rapportée pleine.

Parmi nos souscripteurs il y en a plusieurs qui se sont acquis une fortune de plus de cent mille francs et qui ont quitté le pays ayant à peine de quoi payer la traversée. Que la *Gazette* ne parle donc plus d'exportation d'immenses sommes perdues pour le Valais. — Est-ce bien à elle qu'il convient de parler d'exportation d'argent ? Est-ce bien à ceux qui draînent nos petites bourses pour les pèlerinages, pour le denier de St-Pierre, la Propagation de la Foi et pour l'œuvre des petits chinois ? A propos de chinois la *Gazette* dit malencontreusement qu'elle ne serait pas surprise qu'un beau jour une souscription arrivât de Chine pour le *Confédéré.* Comment ces Chinois qu'elle arrache à la dent des porcs et qu'elle allaite de sa mamelle seraient ingrats à ce point d'oublier ses bienfaits et de renvoyer au *Confédéré* les deniers que leur ont envoyés l'*Ami du peuple* et la *Gazette* ! Oh non, soyez tranquilles cet argent ne rentrera jamais en Valais ! Il est bien décidément perdu pour toujours.

Conseil d'Etat. — Un particulier, ayant fait à la caisse de l'Etat le dépôt requis de 600 fr. pour obtenir la naturalisation valaisanne, recourt contre une saisie opérée sur cette valeur, à l'instance d'un créancier. Le Conseil d'Etat estime que cette somme versée à l'Etat à titre de paiement ne peut être saisie par des tiers.

— Appelé à se prononcer sur un cas particulier, concernant l'interprétation de l'art. 11 de la loi sur la mendicité du 23 mai 1827, le Conseil d'Etat, se basant sur le principe de la réciprocité, principe proclamé dans ses décisions antérieures, estime que l'art. 11 de la dite loi, ne distinguant pas entre les parents du 2me

---

les détachements en pleine campagne ? „

La fusillade cessa. Mitro leva la tête pour l'observer ; son regard perçait l'espace.

“ Que vois-tu, Mitro ?

— Je vois, frères des corvées, des troupes, des gendarmes. Le monde s'écroule frères. Les troupes ont tué le vieux. Ce n'est peut être que lui. Ils rentrent dans le bois.... Nous sommes sauvés. »

Je respirai ; cruelle situation qui me faisait désirer le succès des brigands ! Irène était calme ; son regard avait l'expression de douceur et de quiétude d'une martyre.

« Je mourrai ! me dit-elle en laissant tomber sur mon épaule sa tête endolorie par de si cruelles épreuves ; je mourrai, mon âme, et tu prendras une autre femme... Ne la prends pas, mon âme, sans le consentement de ses parents. Les mariages qui ne sont pas bénis par les parents ne sont jamais heureux.

— Irène ! quelles sont donc ces paroles ? toi si confiante hier, si courageuse !

— Oui, mais l'épaule a dit que je dois mourir...

— Le diable emporte toutes les épaules !

— Tais-toi, enfant, l'épaule en sait plus que toi, dit à demi-voix Mitro.

— Tu ne te marieras pas tout de suite, n'est-ce pas ? continua Irène. Mourir si jeune ! n'est-ce pas que c'est pitié ?... J'aurais été si heureuse avec toi, dans notre petit village ! Nous aurions fait si jolie notre maisonnette ! Dieu ne le veut pas... Ecoute mon mari (pour la première fois depuis notre fuite elle m'appelait par ce nom, et elle trouvait plaisir à le répéter, se délectant en quelque sorte à en traîner l'articulation), écoute, mari, tu iras à l'église chercher nos couronnes nuptiales et tu les placeras dans ma tombe. N'est-ce pas, mon mari, que tu me feras cette grâce ? »

Je retenais en vain mes sanglots, j'éclatai. Les brigands, eux aussi, étaient émus

« Ecoute, mon brave, me dit Mitro, fais-toi clephte ; deviens des nôtres, soit mon premier lieutenant, et cette pauvre fille est sauvée.

— Pourra-t-elle me suivre ? demandai-je anxieux.

— Nous la conduirons dans nos villages en Turquie ; elle restera là avec nos mères et nos sœurs.

Je regardai Irène, son œil brillait.

Mitro qui de temps à autre, relevait la tête pour surveiller l'horizon, s'écria :

« Diable ! les voilà de nouveau. Attention ! »

Des cris ne tardèrent pas à se faire entendre.

« Ils viennent par ici, continua Mitro ; on dirait que quelqu'un les conduit. Qui a pu leur faire connaître cette retraite connue au vieux ?.. Il n'y a plus à en douter, ils viennent droit à nous. Nous échapper ? Impossible. En quelques minutes nous serons cernés. »

Je tremblai de tous mes membres ; Irène ne semblait plus rien entendre et ses yeux avaient pris une fixité qui me terrifiait.

« Enfant !... me dit Mitro et sa voix était émue, enfant !... »

Je compris.

« Donne-moi ton fusil, m'écrai-je, je mourrai avant Irène.

Irène poussa un cri de joie, et se redressant de la hauteur de tout son corps, elle s'écria :

« Et à moi un fusil aussi ! » et elle s'empara du fusil de Koutzocheri.

Comme elle était belle ! Les brigands et moi nous en étions tout éblouis.

Je pris le fusil de Dimitro ; Koutzocheri et Dimitro se préparèrent à se servir de leurs pistolets.

« Un chien ! un chien !

— C'est cette méchante bête qui nous a dépistés ! » s'écria Mitro.

Quelques minutes après, Mascara se roulait aux pieds d'Irène.

La malheuseuse bête ! elle nous avait trahis à son insu !

degré domiciliés dans le canton ou hors du canton, doit s'appliquer aux parents du 2me degré, quoique domiciliés à l'étranger, et que ceux-ci sont par conséquent tenus de contribuer à secourir les indigents et leur famille.

— Considérant qu'il est d'usage, en fait d'adjudication de travaux, de donner la préférence, à conditions égales, à la commune ou aux communes pour lesquelles les travaux s'éxécutent et qui en paient la plus grande partie, — que dans le cas donné l'omission de cette réserve au cahier des charges est un oubli matériel — les travaux de correction de la Fayot sont adjugés à la commune de Troistorrents.

— Au vu de la décision du Grand-Conseil prise dans la dernière session, une commission consultative est chargée de l'étude des bases pour la création d'une caisse d'épargne et d'une caisse hypothécaire dans le canton. Cette commission est composée de MM. Clausen, Roten Ant., R. de Riedmatten, Couchepin et Ch. de Werra, députés. Elle siégera sous les auspices de MM. de Torrenté et Walther, conseillers d'Etat.

— Le Conseil d'Etat décide de faire combler les fouilles faites à Martigny sur l'emplacement de l'ancienne Octodure. Elles seront probablement reprises dans trois ans à l'approche des élections au Conseil National. *(Réd.)*

— Sur la demande de M. B. Roy, ingénieur à Vevey, d'obtenir la concession d'une prise d'eau à la Dranse, entre Bovernier et Sembrancher, dans le but de l'utiliser comme force motrice d'un établissement métallurgique à créer aux environs de Martigny ;

Considérant que l'entrepreneur s'engage en même temps à fournir une quantité d'eau de la Dranse de 700 litres par seconde, à l'usage de l'irrigation et du colmatage de la plaine de Martigny ;

Vu le consentement des communes de Vollèges et Sembrancher, sur le territoire desquelles les travaux de canalisation seront exécutés ;

Tenant compte des facteurs à prendre en considération, tels que l'éloignement ou la proximité de la population, de la fortune des communes respectives,

Le Conseil d'Etat décide :

1) M. B. Roy est autorisé à établir, dans le but indiqué, une prise d'eau dans la Dranse, entre Bovernier et Sembrancher. Le plan spécial du barrage de la rivière sera soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. — 2) Cette concession est donnée pour un terme illimité, c'est-à-dire pour aussi longtemps que marchera l'établissement pour lequel elle est accordée. — 3) L'acquisition des terrains nécessaires pour les canaux, pour les bâtiments ou autres installations accessoires de la fabrique, est mise au bénéfice de la loi sur les expropriations pour cause d'utilité publique. Toutefois le Conseil d'Etat se réserve d'examiner et de décider, cas échéant, sur les réclamations concernant l'espace des terrains dont l'expropriation sera demandée pour les bâtiments et dépendances pour s'assurer que cet espace n'est pas d'une étendue exagérée.

—«(o)»—

Saxon, le 16 Mars 1891.

A la Rédaction du *Confédéré*.

Veuillez avoir l'obligeance de publier dans votre plus prochain N° le communiqué suivant :

Je me fais un devoir d'annoncer au public en général et aux agriculteurs en particulier, devant lesquels j'ai eu l'honneur de faire des conférences sur la culture de la betterave à sucre, que par des circonstances indépendantes de ma volonté, le projet d'établissement d'une fabrique de sucre, en Valais, est ajourné à l'année prochaine. En conséquence, les personnes qui ont signé des contrats ne sont pas tenus de cultiver la betterave pour cette année. Toutefois, les propriétaires sont invités à préparer le plus de terre possible pour 1892. Je tiens gratuitement à leur disposition des semences, pour ceux qui voudraient faire des essais et se rendre compte du rendement de cette culture.

Agréez, Monsieur, etc. Ad. Fama.

On nous écrit :

Le 3 mars courant est décédé à Monthey M. Hyac. Carraud, ancien régent et ancien inspecteur des écoles. Instituteur à la fin de la période du bon vieux temps, il avait pratiqué pendant quelques années au taux de quatre batz, 60 centimes par jour ; malgré cette maigre rémunération il s'appliqua à son école avec tant de zèle que beaucoup de parents, habitant la plaine, lui envoyaient chaque jour leurs enfants malgré la grande distance.

L'exellent Dr Claivaz, qui a tant fait en Valais pour l'instruction publique, nomma Hyac. Carraud inspecteur d'arrondissement, emploi qu'il occupa jusqu'en 1861, époque où il fut congédié car il n'était plus agréable en haut lieu.

Arrivé à un âge — 86 ans — où l'on est généralement oublié du public, un nombreux cortège l'a néanmoins accompagné à sa dernière demeure. Z.

Nouvelles des Cantons

LUCERNE. — La révision a été rejetée le 17 mars par 15,664 voix contre 10,163 ; la ville de Lucerne a donné 1069 non et 2040 oui.

Le 4 janvier, les radicaux avaient rejeté la Constitution par 10,246 voix.

Dernières nouvelles.

Paris, le 17 mars.

Le général Campenon, sénateur inamovible, ancien ministre de la guerre dans le cabinet de Gambetta, est mort aujourd'hui à l'âge de 72 ans. Il était grand-croix de la légion d'honneur.

Le prince Joseph-Charles-Paul-Napoléon Bonaparte est décédé à Rome mardi soir.

M. Windthorst, le chef des ultramontains allemands est mort samedi dernier.

« Chien de malheur ! je te reconnais ! s'écria Mitro et il allait l'abattre d'un coup de yatagan.

— Ne tue pas mon chien ! » s'écria Irène.

A la suite de Mascara arrivèrent au pied de la colline le détachement de gendarmerie et les hommes lancés à notre poursuite ; parmi les premiers je reconnus quelques anciens soldats de mon régiment ; parmi les seconds je vis Pierre, Pandéli et Janni. On nous invita à nous rendre nous répondîmes par des coups de fusils ; deux gendarmes et Pandéli furent tués dans cette première décharge. Les assaillants reculèrent et se consultèrent. Ils changèrent de plan ; il se dispersèrent, et chaque homme essaya d'escalader séparément le haut de la colline où nous étions réfugiés ; nous nous décidâmes alors à profiter de cet éparpillement des forces des assaillants, et à fuir.

« Kalivrissi, enfants ! Dieu avec vous ! „ s'écria Mitro.

Irène et moi nous suivîmes Mitro ; Mascara, les oreilles baissées, venait avec nous ; Dimitro et Koutzocheri allèrent de leur côté.

Nous étions déjà descendus de la colline et nous étions prêt à gagner la forêt lorsque quelques balles sifflèrent autour de nous. Irène tomba à terre.

« Je suis blessée... Fuis... me dit-elle.

— Fuyons ! me dit Mitro en ralentissant le pas ; nous la retrouverons.

— Impossible ! » m'écriai-je.

Nous nous étions arrêtés. Ceux qui nous poursuivaient avaient gagné de l'avance ; une seconde fusillade retentit autour de moi. Irène secoua la tête et resta inanimée.

« Elle est morte ! Partons ! s'écria Mitro en voulant m'entraîner

— Non, laisse-moi, » et je me jetai sur le cadavre d'Irène.

A partir de ce moment je ne me souviens plus de ce qui se passa. Je me vois marchant, les mains attachées, entre deux gendarmes : Mitro, victime de son dévouement, marche à côté de moi ; devant nous, deux hommes portent le cadavre d'Irène, le tenant par les extrémités des pieds et des bras. Les cheveux de la pauvre fille, chaque fois que l'un des deux hommes qui la portent fléchit sous le poids du fardeau, traînent dans la poussière. Mascara suit ce cortège funèbre, la tête presque cachée entre ses jambes, poussant des hurlements sinistres. De temps à autre il lèche la figure ensanglantée de sa maîtresse.

Derrière nous je vois des gendarmes couverts de poussière et de sang, et, parmi eux, Pierre marche l'œil enflammé et menaçant. Il me semble qu'on me parle, mais je n'entends rien. »

. . . .

« Cher monsieur Vréto, vous faites causer trop longtemps mon malade. »

C'était la voix du docteur Rota, mon excellent compatriote, directeur d'une maison de santé de Paris.

« Julien, s'écria le docteur Rota en s'adressant en français à un garde, reconduisez le numéro 22 dans son pavillon. Ah ! cher, continua le docteur en se retournant de nouveau de mon côté, comme vous avez eu tort de le faire causer ; voyez dans quelle prostration vous l'avez jeté. »

Marino P. Vréto.

FIN.

Maladie de la matrice

Je suis complètement guérie de ma maladie de la ***matrice***, grâce à votre traitement par correspondance et vos remèdes inoffensifs M. Brutsch à Lustdorf près Frauenfeld. Brochure gratuite. 2500 guérisons légalisées. S'adresser à la **Policlinique privée** à Glaris.

La " ZÜRICH „

compagnie d'assurance contre les accidents, à Zürich, est sans contredit la **meilleure marché** de toutes les Sociétés. Assurance collective et individuelle. S'adresser à l'avocat CH. SOLIOZ, à Sion 616S 2-1

Elixir Stomachique de Mariazell.



Excellent remède contre toutes les maladies de l'estomac

et sans égal contre le manque d'appétit, faiblesse d'estomac, **mauvaise** haleine, flatuosités, renvois aigres, coliques, catarrhe **stomacal**, pituite, formation de la pierre et de la gravelle, **abondance** de glaires, jaunisse, dégoût et vomissements, mal de tête (s'il provient de l'estomac), crampes d'estomac, constipation, indigestion et excès de boissons, vers, affections de la rate et du foie hémorrhoïdes (veine hémorrhoidale). — Prix du flacon avec mode d'emploi: **Fr. 1. flacon double Fr. 1.80.** — Dépôt central: pharm. „zum Schutzengel" **C. Brady** à **Kremsier** (Moravie), Autriche. Dépôt général d'expédition pour la Suisse chez **Paul Hartmann** pharm. à **Steckborn. Dépôt à** *Sion* : Pharmacie Faust ; pharmacie C. A. Hofmann ; pharmacie V. Pitteloud ; pharmacie de Quay ; *à Brigue* : Pharmacie Gemsch ; à *Martigny-Bourg* : Pharmacie Joris; *Martigny-Vile :* Pharmacie Morand ; *Saxon-les Bains :* Pharmacie Morand ; *Sembrancher* : Pharmacie Taramarcaz ; *Sierre* : Pharmacie de Chastonay . *Visp :* Pharm. Schläpfer ; *Zermatt* : Pharmacie de Chastonay. H568S

Extraits de Malt du Dr G. WANDER à Berne.

Chimiquement pur. Contre les affections des organes de la respiration fr. 1 30
Au fer. Contre la chlorose, l'anémie et la faiblesse générale . » 1. 40
A l'iodure de fer. Contre la scrophulose, les dartres et la siphilis » 1. 40
A la quinine. Contre les affections nerveuses, l'asthme et la coqueluche » 1. 70
Vermifuge. Remède très efficace, estimé pour les enfants . . . » 1. 40
Au phosphate de chaux. Contre les affections rachitiques, scrofuleuses, tuberculeuses, nourriture des enfants. . . . . » 1. 40
D'après Liebig, meilleur équivalent du lait maternel . . . . . » 1 40
Sucre et Bonbons de Malt, très recherchés contre les affections catarrhales. Ce sont **les seuls produits de Malt**, qui aient obtenu une **Médaille** à Brême 1874.
Dans les pharmacies: de Sion, Martigny et Brigue.
(H.515S.) 24-1

Vacher

On demande un jeune vacher, ayant déjà de l'expérience et bien recommandé. S'adr. à M. CH GOLAZ, à Bex, canton de Vaud.

! CHUTE DE CHEVEUX !
et cheveux gris.

Le seul produit sérieux pour rendre aux cheveux gris ou affaiblis, leur couleur et leur beauté naturelle, en arrêter la chute et les faire repousser est le

RÉGÉNÉRATEUR VÉGÉTAL JOHNSON

Pharmacien à Londres. attestations nombreuses.
Prix du flacon 2. 50 et 3. 50.
Dépôt à *Martigny*, Mlle ROUILLER, négociante ; à *Sion*, H. BOLL, coiffeur. 607S

A vendre

3 candélabres à 2 branches, avec lampes à pétrole.
S'adresser chez J. Verrey, marchand de fers à Bex. 4-1

Rasoirs

de confiance de 3 et 5 fr. pièce
Lunettes etc , chez JOS. ANTILLE, SION. 553S

DÉPARTS
pour l'Amérique

et pour tous les pays d'outre-mer et *par toutes les lignes par steamers de 1re classe aux*
plus bas prix
A partir du 1er février toutes les semaines accompagnement jusqu'au port. *Lettres de change sur toutes les villes d'Amérique.*
LOUIS KAISER, BALE.
CH. IMSAND, SION.

H. Bujard
chirurgien-dentiste
A AIGLE

recevra à Martigny, Hôtel de l'Aigle, lundi 25 mars, de 8 à 5 heures. Dentiers d'aprèe de nouveaux procédés depuis 5 fr. la dent.

Prière d'écrire à Aigle pour s'assurer des rendez-vous.



Médaille d'Or
à l'Exposition universelle, Paris 1889.
En vente dans tous les bons magasins d'épicerie. (HS 65-53)3

Deux bonnes ouvrières cigarières, façon Valaisans, trouveraient de l'ouvrage chez J. OTT NICODET, Corcelles, Payerne.

On demande à louer

quelques vaches, bonnes laitières, pour alper dans une jolie et basse montagne. Bons soins et payement assurés S'adresser à MOREILLON ESTOPPEY, Bex.

L'ESTAFETTE
JOURNAL DU MATIN

PARAISSANT A LAUSANNE 6 FOIS PAR SEMAINE

Le meilleur marché des journaux quotidiens vaudois

Abonnements: 1 an 10 fr.; 6 mois 5 fr. 50, 3 mois fr. 3.

Service télégraphique. — Résumé des nouvelles de la Suisse et de l'étranger. — Chroniques cantonale et fédérale. — Chronique Parisienne. — Correspondances et Articles divers. — Feuilletons choisis, etc., etc.

Au numéro du Dimanche est joint un supplément littéraire, **LA LECTURE DU FOYER**

GAZETTE DE LAUSANNE

Journal politique et littéraire, paraissant six fois par semaine.

Dès le 1er décembre 1890, la *Gazette de Lausanne* paraîtra **DANS UN FORMAT AGGRANDI, sans aucune augmentation** du prix d'abonnement, qui reste ainsi fixé :

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse. . . .	Fr . 20	10.50	5.50
Etranger . . .	» 36	18 50	9 50

La *Gazette de Lausanne* est un des journaux les plus appréciés et les plus répendus de la Suisse ; elle offre à ses lecteurs un ensemble de renseignemenss complets, soit sur les affaires cantonales et fédérales, qu'elle suit avec un soin particulier et discute avec une entière indépendance, soit sur la politique étrangère. Elle possède de nombreux correspondants en Suisse et au dehors. Des lettres de Paris, de Berlin, de Rome, de Bruxelles, tiennent ses lecteurs au courant, non seulement des choses de la polititique, mais du mouvement artistique et littéraire. Feuilletons choisis des meilleurs romanciers.

La *Gazette de Lausanne* voue un intérêt spécial aux questions économiques, et publie, sur ces matières, des revues de M. Constant BODENHEIMER, qui jouisssent d'une grande autorité. Elle donne des articles littéraires originaux, de MM Philippe GODET, Edouard ROD, T. COMBE et Dr CHATELAIN. Elle compte, parmi ses collaborateurs, M. Charles SECRÉTAN, professeur à l'Université de Lausanne, et M. Ed. de PRESSENSÉ, sénateur, qui fait pour elle une revue bi-mensuelle de la situation politique en France. Elle donne aussi des chroniques agricoles, scientifiques et militaires, rédigées par des plumes compétentes. Un service télégraphique étendu et les bulletins des bourses de Paris, Genève et Lausanne complètent ses informations.

SUCRE DE MALT
DR. WANDER
NOMBREUX DIPLÔMES
ET
MÉDAILLES



Chaque pastille, dans la forme ci-dessus, doit porter le nom du Fabricant.

Crayon à détacher
et
Antifer
de Buisson.



Marque de fabrique.

Moyen le plus nouveau et reconnu le meilleur pour **ôter les taches.**

Répond entièrement à tout ce qu'on peut exiger de pareilles préparations.

Prix par carton seulement 40 cts.
En vente à

Martigny-Ville : De Quiegt, Pharm centra
Dépôt général pour la Suisse : Paul Hartmann, pharm. à Steckborn H 608S

A Vendre

Un excellent **pressoir** et ses accessoires, bassin en granit, pouvant pressurer 90 brantées. Pour traiter s'adresser au Bureau du Journal. 3-1

Foin à vendre

S'adresser à **Jules Cherix, Grand Bazar, Bex.** H587S

ARGENT!

Des personnes solvables de tous pays reçoivent des prêts par Kunstverlag „ Bavaria" 30 Theresienstrasse Munich (Baviére).
H 611S. 10-1





IMPRIMERIE JOS. BEEGER, SION